

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 245-2018

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.701

Déposée le: 19.11.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Ammann (Bern, LG)
Jost (Thun, PEV)

Cosignataires: 18

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 22.11.2018

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –



Centre de retour pour requérants et requérantes d'asile à Prêles: questions sur le fonctionnement

Bien que la planification du centre de retour pour requérants et requérantes d'asile à Prêles avance, de nombreuses questions sont encore sans réponse. Cependant, les autorités n'ont quasiment pas communiqué jusqu'à présent sur les modalités de son fonctionnement.

Ce manque de clarté provoque des incertitudes non seulement en ce qui concerne la manière de procéder mais aussi par rapport aux intentions dans la mise en œuvre concrète. De nombreux spécialistes, des personnes concernées et des bénévoles sont préoccupés par l'ouverture prévue de Prêles comme centre de retour pour requérants et requérantes d'asile. Le travail bénévole des personnes accompagnatrices constitue un engagement précieux, qui est une aide importante pour l'état d'esprit des personnes concernées et met l'Etat à l'abri de coûts consécutifs.

Nous avons des doutes sérieux quant à la pertinence du site de Prêles comme centre devant accueillir un nombre important de requérants et requérantes d'asile déboutés. En raison de leur situation instable ou de l'expulsion qui les menace, nombre de personnes concernées vivent sous extrême tension et sont soumises à une pression psychique. Tant qu'ils sont ici, les requérants et requérantes d'asile déboutés ont besoin d'un réseau social stable et d'un bon encadre-

ment. L'hébergement décentralisé actuellement en vigueur dans le canton de Berne était une solution adéquate au vu des circonstances.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Que couvre l'aide d'urgence versée ?
2. Les résidents et résidentes du centre de Prêles auront-ils le droit de posséder des téléphones mobiles ? Si oui, auront-ils dans le centre une connexion pour téléphone mobile et une connexion WiFi ?
3. Dans le centre de retour qui est prévu, existera-t-il des possibilités d'occupation pour les résidents et les résidentes ? Si ce n'est pas le cas, quels problèmes pourraient se présenter si ces personnes devaient y passer pour certaines d'entre elles plusieurs années sans activité ni structure journalière ?
4. Dans quelle mesure les particularités culinaires culturelles seront-elles prises en compte lors de la préparation des repas dans le centre ?
5. Qui assurera la prise en charge médicale, psychiatrique et religieuse des personnes vivant dans le centre ? Comment les établissements médicaux environnants sont-ils préparés aux tâches (douleurs psychosomatiques, tentatives de suicide éventuelles, etc.) ?
6. Comment l'enseignement des enfants et des jeunes sera-t-il organisé ?
7. Comment sera-t-il garanti que des enfants de personnes renvoyées pourront faire valoir leur droit à une scolarité ordinaire, dans ce contexte précarisé ?
8. Les résidents et résidentes du centre recevront-ils la clé de leur chambre ? Si ce n'est pas le cas, comment sera-t-il possible de tenir compte du fait que Prêles accueillera aussi des femmes et des enfants ? Comment la protection de leur sphère privée et contre d'éventuelles agressions (sexuelles) sera-t-elle garantie ?
9. Comment se présenteront les contrôles de présence des résidents et résidentes du centre, et à quelle fréquence auront-ils lieu ? Quelles sanctions sont prévues en cas de non-respect ?
10. Sous quelles conditions les requérants et requérantes d'asile à Prêles pourront-ils recevoir la visite d'amies, d'amis ou de bénévoles ? Ces visites devront-elles être annoncées à l'avance ?
11. Des règles seront-elles prévues pour permettre aux résidents et résidentes du centre de passer plusieurs nuits à l'extérieur ?
12. Le principe directeur sur le site Internet de la POM explique l'importance de l'engagement des bénévoles en matière d'encadrement des requérants et des requérantes d'asile. Quelle sorte d'engagement de la part des bénévoles est-elle souhaitée/non souhaitée à Prêles ?
13. Quelles mesures de soutien le canton planifie-t-il afin que des bénévoles s'engagent à Prêles, vu qu'il faut disposer de beaucoup de temps pour se rendre au centre de Prêles ?

Motivation de l'urgence : Bien que la planification du centre de retour pour requérantes et requérants d'asile déboutés progresse, de nombreuses questions n'ont pas encore été réglées, et les autorités ne communiquent quasiment pas sur ce sujet. Ces questions en suspens suscitent une grande incertitude chez les personnes concernées, chez les spécialistes et chez les bénévoles, et doivent faire l'objet de réponses avant l'ouverture du centre.

Destinataire

- Grand Conseil